

La Caisse des Ecoles de la Ville de Toulon au service de vos enfants



pour 1 €, participez à la vie quotidienne de la classe :

- fournitures scolaires de rentrée : cahiers, papier, stylos, crayons, ardoise, etc...
- manuels scolaires et fichiers pédagogiques
- matériel pour activités manuelles et arts plastiques
- jeux éducatifs
- matériel sportif
- livres jeunesse pour la Bibliothèque Centre Documentaire, classes, et livres de Noël
- papier pour reprographier les supports pédagogiques utilisés quotidiennement



cotisation 2020/2021

Caisse des Ecoles de la Ville de Toulon



Nom et prénom du ou des enfant(s) concerné(s) :

Ecole(s) fréquentée(s) :

maternelle

élémentaire

Nom et prénom du parent adhérent :

Adresse :

Téléphone : Email :

Verse la somme de 1 euro (par famille)

en espèces

par chèque (à l'ordre du Trésor Public)

adhésion 1 €

// ses missions

La Caisse des Ecoles a pour mission d'encourager et faciliter la fréquentation des écoles maternelles et élémentaires.

A ce titre **elle finance la vie quotidienne de la classe**, et elle favorise l'égalité des chances : **elle met en œuvre le Programme de Réussite Educative (PRE)**, en accompagnant les enfants et leurs familles en situation de fragilité, de tout ordre : éducative, sociale, médicosociale, psychologique.



// sa composition

La Caisse des Ecoles est présidée par le Maire.

Les partenaires de l'école sont membres de droit :

- l'IA-DASEN, les Inspecteurs de l'Education Nationale, et un représentant de l'Etat désigné par le Préfet.
- Siègent également des représentants de la Ville désignés par le Conseil Municipal, ainsi que des parents d'élèves, élus par les adhérents de la Caisse des Ecoles pour 3 ans.



// son financement



La Caisse des Ecoles est financée par la Ville de Toulon pour tout ce qui concerne le matériel quotidien des élèves.

Le PRE est quant à lui financé principalement par l'Etat. Ces ressources sont complétées par les contributions volontaires des parents d'élèves.

Elles peuvent prendre 2 formes :

- **une cotisation par famille de 1 €**
- **un don ou un legs**

Toutes ces aides cumulées permettent un plus grand développement des actions au profit de tous les enfants.

comment participer ?

C'est simple, vous versez 1 € par famille à la Caisse des Ecoles.

Vous devenez membre adhérent.

remettre le règlement avec le coupon réponse dans la boîte aux lettres dédiée aux paiements des factures cantine / périscolaire avant le 15 octobre 2020.

Pour en savoir plus :

Direction Education – Caisse des Ecoles

256 Avenue de la Victoire - Bât D

83000 TOULON

Tél : 04.94.36.82.62